

NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

		n°	2025-i173
		Au	Conseil d'administration
Pour	INFORMATION	Date	2025-04-10
Sujet/Titre			
Cartographie améliorée pour une utilisation inclusive des sentiers			
Sommaire			
<p>La Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) est une loi adoptée en 2019 dont le mandat est de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040. Toutes les organisations sous responsabilité fédérale doivent se conformer à la LCA.</p> <p>La CCN a élaboré son premier plan sur l'accessibilité pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la LCA. Le plan décrit les obstacles qui existent à la CCN et les mesures que nous prendrons pour les éliminer au cours des trois prochaines années (2023-2026).</p> <p>Le plan de la CCN a identifié des obstacles dans l'environnement bâti, notamment au niveau de l'accès au réseau de sentiers. Basé sur le site web de la CCN, seulement 2 sentiers répondent aux critères officiels d'accessibilité universelle pour un total d'environ 2 km sur les 300 km de sentiers pédestres que compte le réseau offert par la CCN. On constate cependant que plusieurs sentiers de la CCN ont un niveau de difficulté faible qui permet leur utilisation par un très grand nombre d'utilisateurs.</p> <p>En ne diffusant officiellement que de l'information sur les sentiers universellement accessibles, la CCN donne une image très limitée de ce qui est réellement disponible pour une clientèle ayant des capacités variées. Dans certains cas, cette stratégie de diffusion de l'information peut même contribuer à la création d'obstacle artificiel à l'accessibilité.</p> <p>Une approche plus inclusive pour tous les utilisateurs est de fournir de l'information plus précise sur les sentiers afin de permettre aux utilisateurs de décider par eux-mêmes des endroits qui leur sont ou non accessibles. Cette stratégie donne plus d'options et d'autonomie aux individus et leur permet d'accéder à des endroits qu'ils n'auraient autrement pas crus à leur portée.</p> <p>Afin de développer cette nouvelle approche, la Direction de l'intendance de la capitale a mis sur pied un projet ayant pour but d'améliorer la quantité, la qualité et la disponibilité de l'information relative à la condition de certains sentiers. Ce projet prend la forme d'un système d'information géographique multiplate-forme qui permet aux utilisateurs de visiter virtuellement certains sentiers et d'accéder à de l'information pertinente telle que : la longueur, la largeur (moyenne et minimale), les profils topographiques, les pentes (moyennes et maximales), la surface du sentier, les services disponibles dans le secteur et tout obstacle présentant un seuil de plus de 5cm (passerelles, marches, racines, etc.).</p> <p>Bien que le but de cette initiative ne soit pas de rendre les sentiers universellement accessibles, la Direction de l'intendance de la capitale a profité de ce projet pour éliminer certains obstacles et améliorer l'expérience de tous les utilisateurs.</p>			

Ce projet a été réalisé grâce à une collaboration étroite entre la Direction de l'intendance de la capitale, la Division des technologies de l'information et services de la géomatique et l'organisme Canadian Disabled Outdoor Society (CanDO).

Objectifs

- Inspecter et améliorer certains sentiers de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau ;
-
- Produire des informations précises et complètes sur la condition de certains sentiers ;
- Traiter et rassembler l'information produite dans un système d'information géographique intuitif et performant ;
- Diffuser l'information pour la rendre facile à trouver et à utiliser par tous ;
- Améliorer l'expérience des sentiers pour tous les utilisateurs.

Aperçu du risque

Advenant un grand succès de ce projet, la gestion de la croissance devra se faire en respectant les ressources de la CCN. De plus, la force de cet outil repose sur la qualité et la mise à jour des données qui le composent. L'information transmise au public pourrait être inexacte si les données cartographiques ne sont pas maintenues adéquatement.

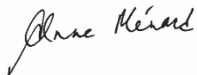
Recommandation

Pour information seulement

Soumis par :

Anne Ménard, Vice-présidente, Direction de l'Intendance de la capitale

Nom et titre VP



Signature

1. Priorités stratégiques

Loi canadienne sur l'accessibilité L.C. 2019, ch. 10 :

- 6. **b)** le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;
- d)** le droit de toute personne d'avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, quels que soient ses handicaps;

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067:

- Prévoir des mesures d'accessibilité dans les lieux publics et les zones naturelles pour les différents groupes d'âge et niveaux de capacité

Plan sur l'accessibilité de la Commission de la capitale nationale 2023-2026

2. Autorité

S\O

3. Contexte

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle a formulé ses commentaires sur ce projet le 18 mars 2025.

C'est la première fois que ce projet est présenté au Conseil.

Le projet est présenté au Conseil pour information seulement et ne requiert pas de décision.

4. Analyse des options / Analyse par le personnel du CCN

Le projet a été accueilli favorablement par le Comité de leadership de la CCN le 26 février 2025.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle s'est montré satisfait du projet et a formulé ses commentaires lors de la séance du 18 mars 2025.

5. Détails financiers

Les coûts du projet sont évalués à environ 50 000\$. Le tout étant constitué de salaires, de temps-personne et de coûts opérationnels pris à même les budgets d'exploitations existants.

6. Opportunités et résultats attendus

Le projet a pour but de fournir des renseignements cartographiques utiles pour que les gens puissent facilement trouver et emprunter des sentiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités.

Dans le futur, un plus grand nombre de sentiers pourraient être intégrés à l'outil cartographique.

De plus, les données cartographiques recueillies dans le cadre de ce projet pourraient s'avérer utiles dans le développement d'autres applications.

7. Alignement avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Analyse ACS Plus :

Ce projet vise à améliorer l'accessibilité des sentiers pour tous les utilisateurs. Géographiquement, il aura un impact significatif sur les populations fréquentant la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. Fonctionnellement, il bénéficiera particulièrement aux personnes ayant des handicaps, ainsi qu'aux groupes de diverses identités de genre et aux personnes âgées, en réduisant les obstacles à la participation aux activités de plein air.

Le projet peut être adapté pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes, en leur offrant un sentiment d'accueil, de confort et de confiance lorsqu'ils accèdent aux sentiers. En fournissant des informations détaillées sur les sentiers, les utilisateurs pourront décider par eux-mêmes des endroits qui leur sont accessibles, augmentant ainsi leur autonomie et leur choix.

La population de la région de la capitale nationale (RCN) — avec un accent particulier sur les organismes d'accessibilité — ont été consultée dans le cadre de l'analyse ACS Plus afin de mieux comprendre leurs besoins et la meilleure façon de concevoir des sentiers pour répondre à ces besoins. L'équipe de projet a également consulté les lignes directrices sur la conception de la capitale pour tirer parti des pratiques exemplaires existantes en matière de conception d'espaces publics.

Le projet contribuera à améliorer l'expérience des sentiers pour tous les utilisateurs, en créant un environnement plus inclusif et accessible.

Orientations pour le développement durable :

Ce projet s'aligne parfaitement avec les orientations de la CCN pour le développement durable sur plusieurs aspects. Il favorise la **mobilité active** en encourageant l'utilisation des sentiers pour la marche et le vélo, tout en assurant un **accès équitable et durable** aux espaces verts pour toutes les populations. De plus, il contribue à la **préservation de la biodiversité** en sensibilisant un plus grand nombre de personnes aux enjeux de protection des écosystèmes. En fournissant des informations détaillées et accessibles sur les sentiers, le projet permet à chacun de mieux comprendre et apprécier la

richesse naturelle de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, tout en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement.

8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Gestion de la croissance du projet et gestion des attentes du public	Moyenne	Modéré	Gérer la croissance de ce projet en procédant par priorité et en respectant la disponibilité des ressources de la CCN.
Maintenir l'état des sentiers tout au long du projet	Moyenne	Modéré	<ul style="list-style-type: none">- Faire des suivis réguliers de l'état des sentiers- Informer les employés et les entrepreneurs à propos de ce projet.
Obsolescence future des données	Élevée	Modéré	Prévoir des mises à jour périodiques des données (3-5 ans)

9. Consultations et communication

Le projet a été développé en partenariat avec la Canadian Disabled Outdoor Society (CanDO).

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle a formulé ses commentaires sur ce projet le 18 mars 2025.

Le public en général et les futurs utilisateurs seront informés de l'existence de ce nouvel outil cartographique via différents médias\support avant l'été 2025.

Le public pourra commenter et soumettre des pistes d'améliorations de l'outil cartographique dans les années à venir pour alimenter le processus d'amélioration continue du projet.

10. Prochaines étapes

- Intégrer les commentaires du Conseil et du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle au projet;
- Roder l'outil cartographique;
- Mettre l'outil cartographique en ligne et diffuser l'information au public;
- Soumettre l'outil cartographique à un processus d'amélioration continue.

11. Liste des annexes

Présentation PowerPoint

12. Préparation de la proposition

- Anne Ménard, Vice-présidente, Direction de l'intendance de la capitale
- Patrick Laliberté, Directeur, Terrains urbains de l'Ontario et de la ceinture de verdure
- Bruce Devine, Gestionnaire principal, Terrains urbains de l'Ontario et de la ceinture de verdure
- Maurin Dabbadie, Gestionnaire, Systèmes d'information géographique